

Réglementation « aquathlon d'Oullins » 19 septembre 2021

ART.1 – EPREUVES ET ORGANISATEURS

Sur l'ensemble des épreuves (Aquathlon « S » individuel et Relais, « XS » individuel et relais et Jeunes), la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon et des disciplines enchaînées est appliquée.

L'aquathlon consiste à enchaîner natation et course à pied dans cet ordre et sans arrêt du chronomètre entre les 2 disciplines.

L'aquathlon est organisé par l'association Oullins Triathlon le **dimanche 19/09/2021**.

Les épreuves ont lieu au départ et à l'arrivée de la piscine municipale d'Oullins.

Podium à 10h30 - Course à 8h30

ART.2 – DATE ET HORAIRES DE DEPART : **Dimanche 19 septembre 2021**

- 9h00 : Format « S » + relais - Entrée parc : 8h30
- 10h45 : Format « XS » + relais - Entrée parc : 10h40
- 12h30 : Podium et récompenses
- 13h00 : Benjamins 2005 à 2006 - Entrée parc : 12h30
- 14h00 : Pupilles 2007 à 2008 - Entrée parc : 13h40
- 14h45 : Poussins 2009 à 2010 - Entrée parc : 14h35
- 15h30 : Mini-poussins 2011 à 2012 - Entrée parc : 15h20
- 16h00 : Podium et récompenses

ART.3 – PARCOURS

La natation se déroule à la piscine municipale d'Oullins dans un bassin de 25 m.

Suivant les formats, les parcours course à pied empruntent chemins, routes du parc Chabrière (commune d'Oullins).

ART.4 – CONDITIONS D'ADMISSION

L'aquathlon "S" se pratique individuellement [à partir des catégories Cadets (2005 et avant)] et/ou en relais [(à partir des catégories Benjamins (2009 et avant))].

L'aquathlon "XS" se pratique individuellement [à partir des catégories Benjamins (2009 et avant)] et/ou en relais [(à partir de la catégorie Benjamins (2009 et avant))].

- Aquathlon jeunes :

MINI-POUSSIN	2014 - 2015
POUSSIN	2012 - 2013

PUPILLE	2010 - 2011
BENJAMIN	2008 - 2009

ART.5 – CATEGORIES D'ÂGE

MINI-POUSSIN	2014 - 2015
POUSSIN	2012 - 2013
PUPILLE	2010 - 2011
BENJAMIN	2008 - 2009
MINIME	2006 - 2007
CADET	2004 - 2005
JUNIOR	2002 - 2003
SENIOR	1982 - 2001
MASTER	1981 et avant

ART.6 – INSCRIPTIONS

Inscription internet sur le site partenaire du club.

Inscription sur place possible dans la mesure des places disponibles.

Les inscriptions seront closes lorsque les quotas de 210 enfants (Avenir) et 150 participants (Aquathlon) seront atteints.

En fonction du nombre de participants (es) dans chaque catégorie, plusieurs vagues pourront être constituées.

Non licenciés FFTRI - Licenciés FFTRI loisir :

Certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive, du triathlon ou aquathlon ou discipline concernée en compétition de moins de un an à la date d'inscription.

ART.7 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards est ouvert à partir de **7h45 pour l'aquathlon S+XS et les Relais.**

Le retrait des dossards est ouvert à partir de **11h00 pour l'aquathlon jeunes.**

Néanmoins, chaque concurrent pourra retirer son dossard à tout moment de la journée en fonction de son heure de départ : voir le programme.

Lors du retrait des dossards, chaque participant doit présenter une pièce d'identité.

ART.8 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Si jet de déchet, tout participant sera disqualifié si non remise en conformité.

ART.9 – RAVITAILLEMENT

Ravitaillement sur le parcours et à l'arrivée.

ART.10 – ASSISTANCE – SÉCURITÉ - SIGNALISATION

Une autorisation parentale doit être fournie pour les mineurs non licenciés FFTRI.

L'assistance est assurée par des secouristes. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Les secouristes auront toute autorité pour arrêter un coureur en cas de problème médical important.

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation.

Autorisation parentale exigée pour les mineurs.

Les coureurs trouveront sur les parcours une signalisation (panneaux, rubalises, fléchages ...).

Respect du code de la route exigé par les participants.

Les participants s'engagent à respecter le parcours dans sa totalité.

ART.11 – RÉSULTATS ET REMISE DES RÉCOMPENSES

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et site internet partenaire du club.

ART.12 – DROIT A L'IMAGE ET INFORMATIQUE

De par leur participation, les participants abandonnent leur droit à l'image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images qu'ils prendront lors de l'aquathlon d'Oullins.

L'inscription à l'aquathlon d'Oullins implique l'acceptation par le concurrent du présent règlement.